

# Conseil Municipal du 6 Avril 2017

## Ça s'est passé près de chez vous :

## Abus de pouvoir. Flagrant délit de violence sociale

Incroyable exemple de violence sociale ordinaire.

Sous nos yeux.

Jeudi soir au conseil municipal, Mme Le Maire a donné toutes les clés de compréhension du conflit qui perdure depuis des mois entre la direction municipale et les agents.

Après ce conseil, personne ne peut plus ignorer les causes profondes du conflit. Mme Le Maire, par son attitude, s'est enfermée elle-même, toute seule comme une grande, dans son propre piège.

Les 30 dernières minutes de ce conseil exposent crument la situation.

Que s'est-il passé ?

Après leur journée de grève du 27 mars pendant laquelle ils ont recueilli le soutien de plus de 110 signatures de Villiérais et avant leur prochaine AG prévue pour le jeudi 20 Avril, les agents étaient venu assister à ce conseil municipal qui devait être l'occasion de faire le point sur la situation et de poursuivre les échanges et la discussion.

D'emblée, l'opposition demande que l'ordre de jour soit modifié pour que ce conflit soit évoqué en début de conseil par respect vis-à-vis du public.

Premier refus catégorique de Mme Le Maire (validé par le vote des conseillers de la majorité), premier signe inquiétant de sa détermination à imposer son bon vouloir contre tout bon sens.

Les agents attendront ainsi plus de 2 heures. Sagement. Patiemment malgré le coté fastidieux de l'ordre du jour ( notamment le budget primitif 2017, sujet intéressant par ailleurs. Nous y reviendrons).

Ils attendront donc,... mais pour rien.

Car, par un second refus tout aussi catégorique, encore plus inattendu et plus brutal que le premier, Mme Le Maire annonce qu'elle ne « se laissera pas avoir une deuxième fois » (allusion au conseil du 23/3) et décide de faire jouer son pouvoir de police en rejetant la demande d'interruption de séance qui aurait permis aux agents de s'exprimer, comme les conseillers de l'opposition le demandaient.

C'est cette nouvelle preuve de l'autoritarisme inouï dont Mme Le Maire fait preuve dans l'exercice de son mandat qui fait toute la lumière sur les causes profondes du problème. C'est exactement ce type d'attitude, de réflexe, de mode de pensée dans la gestion catastrophique des rapports humains que les agents dénoncent depuis des mois et des mois (souvenons-nous : déjà une première grève en décembre 2014).

Il est à présent facile, pour chacun Villiérais, d'imaginer ce qui peut se passer au quotidien entre ces mêmes personnes. Pour ceux qui pouvaient encore s'interroger sur la véracité et l'urgence des problèmes dénoncés par le collectif syndical, le doute n'est vraiment plus possible.

Mme Le Maire choisit comme mode fonctionnement un autoritarisme brutal et elle l'assume ouvertement. Elle joue et abuse de sa situation de domination que le confère son statut, car comme

dit l'autre : « Bah quoi?! où est le problème ? qu'est-ce qu'on me reproché ? Tout est légal ! »

Tous les moyens d'humiliation possible sont bons, comme se défausser de ses propres responsabilités (jamais un début de mea culpa), en mettant en cause de manière quasi-systématique des personnes - y compris de son entourage - qui ne sont jamais en situation de pouvoir lui apporter la contradiction. Par exemple, une ancienne RH (qu'elle a déjà eu l'occasion de calomnier en plein conseil de telle manière que nous avons pris la décision de couper le son de notre publication vidéo par respect vis-à-vis de la personne concernée). Par exemple : notre association l'ACPV (toujours interdite de prise de parole et calomniée à chaque conseil) mais surtout et en premier lieu les agents eux-mêmes, les responsables des associations, les acteurs du monde éducatifs...

A tour de rôle, Mme Le Maire, M. Bibard, Mme Martinerie sont revenus sur la même chose : la médecine du travail comme panacée au malaise des agents. Beaucoup de temps a été consacré à cette histoire de médecine du travail, mais on a complètement zappé l'essentiel, c'est-à-dire : les causes de la 'maladie'. Le débat a tourné autour du pot. Mme Le Maire et Mme Girard n'ont pas été véritablement mises en cause dans leur mode de 'management', leur relation aux autres. Personne n'a rebondi sur la revendication majeure du collectif, à savoir la demande de démission de Mme Girard (DGS). Cette demande n'avait pas été faite lors de la première journée d'action de décembre 2014.

Comment la situation a-t-elle pu s'aggraver à ce point en 2 ans? C'est de cela qu'il fallait débattre plutôt que de s'enliser dans une polémique sur le rôle des médecins du travail dans ce type de situation.

Finalement, Mme Le Maire ne fléchira pas : elle refusera jusqu'au bout de donner la parole au public présent

Le résultat fut immédiat : les agents ont quitté la salle dans l'état d'exaspération extrême que l'on imagine.

Elle a mis « le feu à la forêt » (l'expression vient d'un membre du collectif).

Les agents étaient déterminés, ils ont maintenant le couteau entre les dents.

Est-ce l'humiliation de trop ? la couleuvre de trop qu'il ne sera pas possible d'avaler ?

Ce conseil a indiscutablement aggravé les choses.

Oui, il faut que des psychologues interviennent.

Mais ce ne sont pas les agents en plein burn-out qui doivent s'allonger les premiers sur le divan, mais plutôt, dans l'ordre d'urgence et de gravité : Mme Le Maire, Mme Girard et M. Bibard. Ils y trouveront peut-être une opportunité de se remettre, un peu, en cause, et de s'interroger sur la manière dont ils exercent leur charge.

La feuille de route définie unilatéralement par la municipalité et qui consiste à négocier service par service est vouée à l'échec.

Le collectif syndical n'acceptera pas une telle manœuvre.

La seule voie raisonnable, un tant soit peu apaisante est encore l'initiative soutenue par les conseillers d'opposition mais aussi, espérons-le, par des conseillers de la majorité qui auront compris jeudi soir que leur responsabilité personnelle est engagée par Mme Le Maire dans une impasse dont on ignore aujourd'hui l'ampleur des conséquences. Il s'agit de la constitution immédiate d'un groupe de travail ouvert et médiateur. Les voix qui se sont levées pour aller dans ce sens n'ont pas été entendues. Cette proposition, elle aussi, a été rejetée par Mme Le Maire,

claquemurée derrière son règlement, le donjon dans lequel elle s'isole de plus en plus. Deux (peut-être trois) de ses conseillers ont d'ors et déjà démissionnés. Le malaise est général et la balle dans son camp.

## **Allez directement à 2 heures 7 minutes et 30 secondes de la vidéo et faites-vous votre opinion.**

- 00:02:00 - Points nouveaux soumis au Conseil Municipal :



Thérèse Leroux : annonce du ralliement de Mme Nathalie Braem au groupe d'opposition 'Agir pour Villiers'  
ralliement de Mme Corinne Even au groupe d'opposition 'Elan Solidaire'

Question diverses : Réponse au courrier envoyé par les groupes d'opposition (Agir pour Villiers et Elan solidaire) pour la constitution immédiate d'un groupe de travail devant assurer une médiation entre la direction municipale et les agents.

Présentation de l'ordre du jour

- 00:07:00 -



Gilles Fraysse demande de changement d'ordre du jour : mettre en début le séance la question du conflit avec les services > Refus de TL confirmé par le vote des conseillers (9 voix contre).

- 00:10:00 - Approbation et autorisation de signature de la convention d'objectif et de moyens du COV

- 00:11:00 - Approbation et autorisation de signature de la convention d'objectif et de moyens avec Loisirs et Culture

- 00:13:00 - Vote des taux d'imposition communaux pour l'exercice 2017

### ***Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales***

voir le détail en cliquant sur le lien suivant : [20170406\\_CM\\_imposition](#)



Francois Dhondt :  
rappel sur les augmentations des impôts par la suppression de l'abattement des Impôts locaux

- 00:16:00

## **Approbation du Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2017**

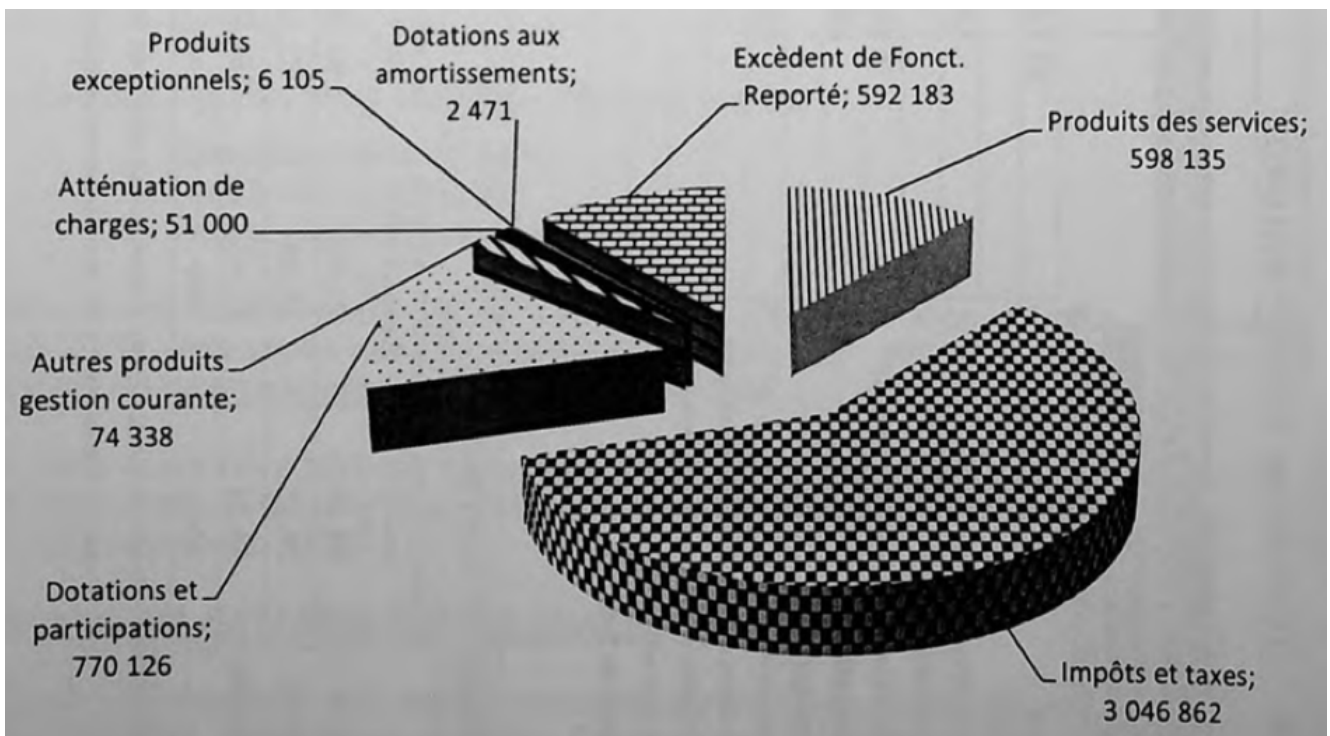
Voici les éléments clés de ce budget et le lien vers les documents pdf complets :

**[Fichier PDF de tous les chiffres du budget primitif 2017](#)**

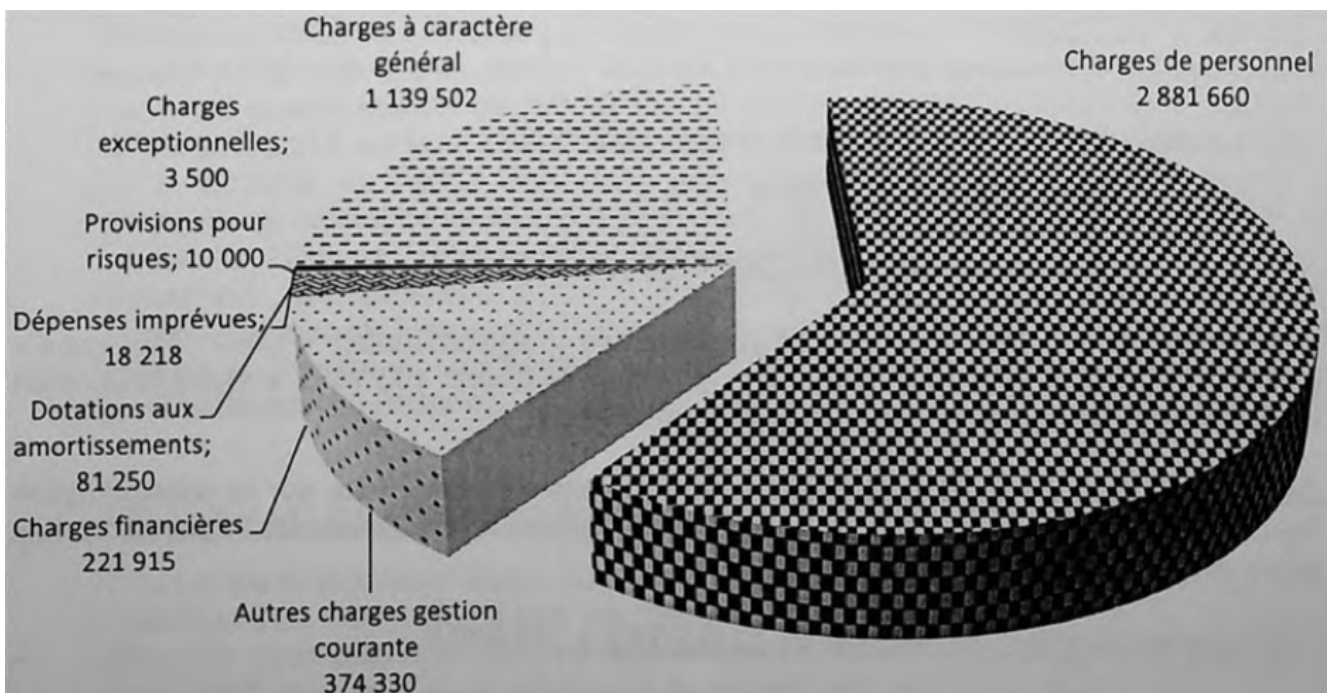
**[Fichier PDF du compte de gestion 2016](#)**

## Section fonctionnement

RECETTES : 4 549 037 € auquel s'ajoute 592 182 € d'excédents reportés.



DEPENSES : 4 741 220 € auquel s'ajoute 400 000 € de prélèvement pour l'investissement



## Section investissement

DEPENSES : 1 207 104 € dont 375 833 € de RAR 2016

RECETTES : 1 207 104 € dont 399 042 € de restes à recouvrer

• 00:56:00

- Formation RH à la gestion des fiches de paie

• 00:01:12

- le logement social à Villiers



Francois Dhondt : Budget équilibré grâce à l'utilisation de la totalité des excédents de 2016

Quid de le budget 2018 ? Villiers au-dessus de tous les ratios. Dénonciation de la gestion.

• 01:40:00 - Attribution d'une subvention municipale au COV pour l'exercice 2017

(annulée momentanément)

• 01:41:00 - Attribution d'une subvention municipale à Loisirs et Culture pour l'exercice 2017

Montant de la subvention : 47K€

• 01:42:00 - Attribution d'une subvention municipale au Comité des Fêtes pour l'exercice 2017

Montant de la subvention : 19K€

• 01:42:00 -

### **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Année 2017**



Francois Dhondt : Structure d'accueil pour les jeunes à Villiers : fin de l'Espace Jeunes, CLAS, désœuvrement...

30 inscrits au CLAS (pas de lycéens)

• 01:51:00 - Modification des tarifs des droits de voirie et d'occupation du domaine public

• 01:55:00 - Approbation et autorisation de signature de la Charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention de la lutte contre des constructions illégales



Martine Guillet : Gens du voyage

• 02:04:00 - Actualisation de l'indemnité pour élections

• 02:08:00 - Questions diverses : Lettre des élus d'Agir pour Villiers et Elan solidaire concernant le conflit avec les agents

• 02:37:30 -

### **Demande d'interruption de séance : Refus de Mme Le Maire / Sortie du Public**

• 02:44:30 - nouvelle mise en cause de l'ACPV

• 02:53:00 - fin du conseil